



AMENAGEMENT DU REC DE VEYRET – VERS UN TERRITOIRE PLUS SUR

*Compte rendu de la présynthèse organisée dans le cadre de la concertation
préalable du projet d'aménagement du Rec de Veyret*

**CCI de l'Aude, Narbonne
le 20 juillet 2026 – 18h à 20h**

SOMMAIRE

1	OUVERTURE DE LA RÉUNION	3
2	PRÉSYNTHÈSE DES MODALITÉS DE CONCERTATION.....	4
3	ÉCHANGES SUR LES MODALITÉS DE CONCERTATION, L'ORGANISATION, LA PARTICIPATION ET LA TRANSPARENCE	5
4	PRÉSYNTHÈSE SUR L'HYDRAULIQUE, LES CRUES ET LES ENJEUX.....	8
5	DÉBAT SUR LES CHIFFRES, LES SCÉNARIOS ET LA GOUVERNANCE TECHNIQUE	8
6	PRÉSYNTHÈSE SUR L'ENVIRONNEMENT, LE PAYSAGE, LE PATRIMOINE ET L'URBANISME.....	11
7	DÉBAT SUR LES MONTJOIES, LE FONCIER ET LES IMPACTS LOCAUX ..	12
8	CONCLUSION	16

1/16

2/16

1 Ouverture de la réunion

Carole Borderie - CCI de l'Aude

Cette réunion constitue une étape importante pour les entreprises du territoire. Elle permet de dresser une première synthèse des échanges conduits depuis le lancement de la concertation, de partager les principaux enseignements qui en ressortent et de poursuivre le dialogue avec les acteurs locaux. Cette étape est essentielle pour enrichir le projet et faire en sorte qu'il réponde au mieux aux attentes et aux préoccupations des entreprises.

Le projet dont nous parlons aujourd'hui est crucial pour l'avenir et la résilience du territoire. La crue de janvier 2026 nous a rappelé avec force que le Rec de Veyret, même s'il est peu visible une grande partie du temps, peut devenir dangereux en quelques heures. Pour le monde économique, les enjeux sont considérables : en cas de crue centennale, environ 200 entreprises à Narbonne et plus d'une vingtaine à Montredon-des-Corbières se trouvent dans des zones potentiellement inondables. Les dégâts matériels sont estimés à 58 millions d'euros.

Au-delà de ces chiffres, l'aménagement envisagé représente, pour les entreprises de Narbonne et surtout de Montredon-des-Corbières, un enjeu de sécurité, de continuité d'activité et d'attractivité économique. Il s'agit de protéger les personnes - salariés et dirigeants -, mais aussi les outils de travail, les stocks, la capacité à s'assurer et à poursuivre le développement de l'activité dans un contexte où les risques naturels occupent une place croissante. Je vous remercie de votre présence et vous souhaite une bonne réunion.

Rachel Vindry - Garante de la Commission nationale du débat public (CNDP)

La Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante chargée de garantir un droit constitutionnel : le droit de toute personne à être informée et à participer à l'élaboration d'un projet ayant un impact sur l'environnement. La CNDP est indépendante et impartiale ; elle ne prend pas position pour ou contre un projet.

Dans certains cas, le recours à la CNDP est volontaire. C'est le cas ici : le SMDA a sollicité la désignation d'une garante. Madame Vindry a été missionnée pour suivre cette concertation. Le caractère volontaire de la démarche ne change rien à la nature du travail et du bilan proposé. À l'issue de la concertation, qui se termine le 31 juillet, un bilan officiel reprenant l'ensemble des arguments exprimés sera transmis au SMDA et rendu public. Un argument n'a pas besoin d'avoir été formulé par de nombreuses personnes pour être pris en compte : dès lors qu'il a été versé à la concertation, il doit être restitué.

Des recommandations seront également formulées au SMDA, qui sera tenu d'y répondre. Le SMDA découvrira le bilan et ses préconisations en même temps que le public. Le bilan doit être rendu au plus tard le 31 août, puis le SMDA disposera de deux mois pour y répondre. Si la réponse n'est pas suffisamment argumentée, la CNDP pourra demander des précisions.

La concertation n'est pas terminée. Il est encore possible de contribuer, oralement ou par écrit, jusqu'au 31 juillet. La réunion de ce soir est une étape intermédiaire : la CNDP ne présente pas son propre bilan, mais nous allons entendre la présynthèse réalisée par le SMDA à partir des six premières semaines de concertation.

Xavier Bélart - Président du SMDA

Cette réunion est une réunion de présynthèse de la concertation sur le projet d'aménagement du Rec de Veyret. Le SMDA a souhaité cette concertation afin de présenter le projet avec transparence et de permettre une large expression des citoyens et des entreprises.

La réunion est prévue pour environ 2 heures. L'objectif est de partager la présynthèse élaborée par le SMDA et de la compléter si des éléments manquent. Comme Mme Vindry l'a rappelé, il est encore possible de déposer une contribution jusqu'au 31 juillet.

Quatre ateliers ont été organisés : deux à Montredon-des-Corbières et deux à Narbonne. Une première série portait sur le patrimoine, le paysage et l'environnement ; une seconde sur l'hydraulique et ses enjeux. Laurent Triadou va maintenant présenter la présynthèse.

Laurent Triadou – Directeur du SMDA

La réunion comprend trois séquences. À la fin de chacune, un temps de discussion sera ouvert afin d'éviter une présentation trop longue sans échanges. Ce qui est présenté aujourd'hui n'est pas le bilan de la CNDP : il s'agit de la synthèse que le SMDA a réalisée, au 16 juillet, à partir des contributions écrites et des échanges tenus lors des différents rendez-vous.

Les personnes souhaitant prendre la parole lèveront la main ; un micro circulera dans la salle. Nous avons envisagé un temps de parole de trois minutes, mais, compte tenu du nombre de participants, il pourra être élargi. La priorité sera donnée, dans un premier temps, aux personnes qui ne se sont pas encore exprimées.

2 Présynthèse des modalités de concertation

Laurent Triadou – Directeur du SMDA

Le calendrier de la concertation préalable est le suivant : fin de la concertation préalable le 31 juillet ; remise du bilan de la garante un mois plus tard ; réponse du SMDA dans le délai réglementaire ; puis, en 2027, poursuite des études techniques et, le cas échéant, des procédures réglementaires.

Au 16 juillet, 53 contributions écrites avaient été reçues. D'autres ont été déposées depuis et sont régulièrement ajoutées au site internet. Les permanences ont permis de rencontrer plusieurs dizaines de personnes et la garante a également été saisie directement. Les deux visites de terrain ont réuni 14 participants.

Les principales thématiques des contributions sont les suivantes : l'hydraulique, les crues et le risque ; les modalités de concertation, la transparence et l'accès aux documents ; le patrimoine, le paysage et l'environnement ; les aspects techniques et les scénarios alternatifs ; l'urbanisme, le foncier et les préoccupations des riverains ; les avis généraux sur le projet ; les coûts, la fiscalité et le calendrier.

Les ateliers consacrés au patrimoine et à l'environnement ont réuni 14 participants à Narbonne et 31 à Montredon-des-Corbières. Les ateliers sur le thème de l'hydrauliques ont réuni 17 participants à Narbonne et 19 à Montredon-des-Corbières.

Plusieurs remarques concernent l'organisation de la concertation : volonté de participer et de s'exprimer ; débat sur l'anonymat des contributions ; demande d'accès aux préconisations de la garante ; faible participation au webinaire de lancement, qui a conduit à privilégier une réunion en présentiel ; appréciation globalement positive du format des ateliers, malgré des difficultés liées à la chaleur, au bruit ou à la configuration de certaines salles.

Des questions récurrentes portent également sur la gouvernance : qui décide, qui tranche, quel est le rôle de chaque acteur, pourquoi les services de l'État ont-ils été peu présents, quelles sont les marges de manœuvre réelles et le projet est-il encore susceptible d'évoluer ? De nombreuses personnes ont demandé que des variantes et des scénarios alternatifs soient étudiés ou mieux documentés.

La mobilisation du grand public reste difficile. La période n'a pas permis de travailler avec les scolaires et la participation du monde économique est restée limitée. En revanche, plusieurs riverains se sont mobilisés.

Concernant les documents, certaines personnes regrettent que des supports importants - notamment le diagnostic patrimonial et paysager - soient arrivés tardivement. Il est demandé de produire des cartes plus lisibles, des représentations en trois dimensions plus réalistes, des comptes rendus d'ateliers plus détaillés et de faciliter l'accès aux études anciennes. La transparence est une demande constante.

Enfin, plusieurs contributions considèrent que la presse locale n'a pas suffisamment relayé la concertation. Des erreurs ou imprécisions ont été signalées dans des légendes, graphiques, schémas et cartes ; il est demandé de renforcer la vérification des supports à l'avenir.

3 Échanges sur les modalités de concertation, l'organisation, la participation et la transparence

Jean-Marc Jansana - Maire de Montredon-des-Corbières

Les chiffres de participation ne doivent pas être présentés comme la preuve d'un manque d'intérêt de la population. Ils sont aussi la conséquence des choix d'organisation du SMDA. La période était mal choisie : en juin et juillet, il était prévisible qu'il serait difficile de mobiliser les scolaires et les entreprises.

À Montredon-des-Corbières, une salle pouvant accueillir environ 400 personnes était disponible, mais les ateliers ont été organisés dans une petite salle avec un nombre de places limité. Le nombre de représentants par association ou groupe d'élus a également été plafonné. Les quinze membres du conseil municipal étaient prêts à venir, mais tous n'ont pas pu s'inscrire. Les conditions retenues ont donc mécaniquement limité la participation.

Je souhaite également demander à Mme Vindry si les questions et arguments formulés pendant les ateliers ont la même valeur, dans son bilan, que les contributions écrites déposées sur le site.

Rachel Vindry - CNDP

Oui. Les contributions écrites ne sont pas plus importantes que les arguments formulés lors des ateliers. Tout ce qui a été exprimé est pris en compte. Si un argument a été présenté pendant un atelier, il est versé à la concertation comme les autres.

Jean-Marc Jansana - maire de Montredon-des-Corbières

Les 53 contributions annoncées correspondent donc uniquement aux contributions écrites et ne comprennent pas les interventions des ateliers ?

Laurent Triadou – directeur du SMDA

Les 53 contributions sont les contributions écrites déposées sur le site ou reçues par courriel. Les ateliers et le webinaire ont donné lieu à des comptes rendus qui seront annexés et qui synthétisent les échanges. Ils ont donc une valeur dans la concertation, même si un compte rendu collectif est nécessairement moins détaillé qu'une contribution rédigée individuellement.

La réunion d'aujourd'hui sert précisément à signaler les éléments qui paraîtraient absents, minimisés ou insuffisamment développés. Il reste possible de les remettre en avant dans une contribution écrite.

Jean-Marc Jansana – Maire de Montredon-des-Corbières

Peut-on consulter le détail des 53 contributions afin d'éviter les répétitions et, surtout, les oublis ?

Laurent Triadou - Directeur du SMDA

Elles sont disponibles sur la page Internet du SMDA. Le document, mis à jour au 16 juillet, sera actualisé. Le volume est déjà conséquent. Il est conseillé, si certaines personnes craignent que des arguments ne soient pas pris en compte, de déposer cette contribution avec les arguments en question : une répétition n'est pas problématique.

Rachel Vindry - CNDP

Pour établir son bilan, Mme Vindry relira toutes les contributions et tous les comptes rendus, ainsi que ses propres notes. Elle mettra l'ensemble à plat pour en extraire les arguments. La CNDP ne cherche pas à compter les personnes pour ou contre le projet ; elle restitue les arguments exprimés, tous placés sur le même plan.

André Bories - Association Rubresus

Monsieur Bories rejoint les observations de M. Jansana : une participation limitée ne signifie pas que la population est peu mobilisée. En revanche, il constate la très faible présence du grand public narbonnais. Le SMDA affirme depuis des mois que 8 500 personnes sont menacées à Narbonne et qu'un projet de 30 millions d'euros est nécessaire, mais très peu de Narbonnais ont participé. Il s'interroge donc sur la perception réelle du risque par la population et sur la justification d'une dépense publique de cette ampleur.

Il souhaite aussi revenir sur le coût de la concertation. Un marché de 178 000 euros a été attribué à BRL. Or les ateliers ont réuni peu de monde et se sont parfois déroulés dans des conditions matérielles déplorables : deux tables travaillant simultanément dans la même salle, bruit, chaleur et difficulté à s'entendre. Des erreurs importantes ont en outre été relevées dans plusieurs versions de la brochure et sur le site. Il demande donc ce que couvre précisément le marché et si les prestations seront intégralement réglées au regard de leur qualité. Il se demande également qui fait le projet : le SMDA ou BRL ?

6/16

Laurent Triadou - Directeur du SMDA

Le montant évoqué correspond à un marché global qui ne se limite ni aux ateliers ni à la seule phase de concertation préalable. Il comprend des prestations de communication, d'information et d'accompagnement sur plusieurs années, pouvant aller jusqu'à la phase de travaux. Il n'est donc pas exact d'assimiler les 178 000 euros au coût des seuls ateliers.

André Bories - Rubresus

Il conteste cette présentation. La phase aujourd'hui engagée est bien celle qui mobilise l'essentiel des prestations de concertation et il demande à connaître précisément le détail du marché et des livrables.

Laurent Triadou - Directeur du SMDA

La concertation doit être comprise à l'échelle de l'ensemble du projet et de sa durée. La concertation préalable avec la CNDP n'est qu'un des outils prévus au sein du marché d'accompagnement plus large. Les documents du marché, les factures et les documents de stratégie de communication sont publics et peuvent être transmis.

Olivier Hérail - Riverain

Il demande une lecture factuelle du marché : quelles prestations sont prévues et quels livrables ont réellement été produits ? Il a reçu certains documents et factures, mais pas, à sa connaissance, les éléments permettant de vérifier le contenu détaillé de chaque prestation. Il continuera donc à les demander.

Laurent Triadou - Directeur du SMDA

Nous vous avons transmis les éléments demandés sur le marché et les factures. Vous avez parallèlement formulé une autre demande concernant les comptes rendus des comités techniques et l'analyse de l'avant-projet. Un document de stratégie de concertation et d'information, validé par les élus vers la fin du mois de mai, pourra également vous être adressé.

Christine Bagland – Coparec

Aux erreurs relevées dans les brochures s'ajoute l'adresse électronique erronée de Mme Vindry publiée sur la page de consultation du SMDA, erreur qui a pu empêcher certaines personnes de la contacter. Cela donne le sentiment d'un manque de sérieux.

Emmanuel Texeira - Directeur d'Alenis

En tant qu'aménageur, il mesure la difficulté d'organiser une concertation. Là où certains voient un verre à moitié vide, il le voit plutôt à moitié plein. Mobiliser sur une période aussi longue n'est pas simple. Cinquante-trois contributions écrites, auxquelles s'ajoutent les échanges en réunion, constituent déjà une participation significative.

Les personnes favorables à un projet s'expriment souvent moins que celles qui y sont opposées. Il faut aussi rappeler qu'il s'agit d'une concertation préalable, organisée volontairement par le SMDA pour permettre l'expression des positions. De ce point de vue, le dispositif a permis un réel débat. Lors de la concertation menée sur l'opération Pech Perry (Hôpital privé du Grand Narbonne), par exemple, moins de participants avaient été rencontrés.

Laurent Fabas - Riverain

Il demande qui a réalisé la présynthèse présentée ce soir. Est-ce BRL, le SMDA ou une personnalité indépendante ? Le choix des thèmes et la manière de les présenter ne sont jamais totalement neutres.

Le problème de fond, depuis le début, est l'absence de confiance d'une partie du public dans les productions de BRL et dans le contrôle exercé par le SMDA et le SMMAR sur ce bureau d'études. Il espérait que la concertation permettrait de restaurer cette confiance ; il n'a pas le sentiment que cet objectif soit atteint.

Rachel Vindry - CNDP

Je n'ai pas participé à la rédaction de cette présynthèse et je n'ai donné aucun avis sur son contenu. Il s'agit du regard du SMDA sur les contributions et les réunions.

Le bilan de Mme Vindry portera un autre regard. Elle a assisté aux réunions, lu les comptes rendus et pris ses propres notes. Elle constate déjà que certains arguments exprimés ne sont pas toujours repris ou approfondis avec suffisamment de précision. Cela figurera dans son bilan, tout comme les difficultés d'organisation qu'elle a pu observer.

Son bilan ne sera pas lissé et personne ne lui dira ce qu'elle doit ou ne doit pas écrire. Elle est responsable de son contenu et n'est placée sous l'autorité ni du SMDA ni du préfet. En revanche, elle ne défend aucune position particulière sur le fond : son rôle est de restituer, aussi exhaustivement que possible, les arguments effectivement exprimés.

Laurent Triadou - directeur du SMDA

La présynthèse a été réalisée par le SMDA de bonne foi. Elle n'a pas vocation à reprendre chaque argument dans tous ses détails, au regard du temps prévu pour la réunion. Si certains points paraissent absents, minimisés ou édulcorés, la discussion d'aujourd'hui et les contributions encore possibles jusqu'au 31 juillet permettent de les faire ressortir.

Après cette première séquence, nous passons au thème principal : l'hydraulique, les crues, le risque et les enjeux.

4 Présynthèse sur l'hydraulique, les crues et les enjeux

Laurent Triadou - Directeur du SMDA

De nombreuses contributions portent sur la crue centennale. Pour plusieurs participants, il s'agit d'une notion trop théorique, insuffisamment fondée sur les observations de terrain. Les hypothèses de pluviométrie, de durée de pluie, de saturation des sols et les hydrogrammes utilisés dans les modèles ont été questionnés. Les prochaines études devront expliquer plus clairement ces hypothèses tout en restant accessibles aux non-spécialistes.

Il a également été demandé de mieux caractériser l'homogénéité ou l'hétérogénéité des pluies sur le bassin versant, d'augmenter l'instrumentation et de mieux valoriser les observations citoyennes lors des épisodes météorologiques. Certaines contributions soulignent qu'aucun nouvel aménagement majeur n'a été réalisé sur le bassin du Rec de Veyret depuis les années 1990 et qu'il existe un besoin d'intervention, sans pour autant préjuger de la nature des travaux à mener.

Les événements historiques ont suscité de nombreuses questions : dynamique de la crue de 1994, défaut technique d'un ouvrage à Cap de Pla, facteurs aggravants à l'aval, évacuation préventive de certains quartiers lors de l'événement de janvier 2026. Les supports visuels, les photographies et le vocabulaire employés pour expliquer ces événements ont aussi été critiqués.

Le changement climatique interroge sur l'intensification et la fréquence des pluies extrêmes. Les chiffres relatifs aux enjeux - 8 500 personnes, environ 200 entreprises et les dommages financiers estimés - sont contestés. L'analyse coûts-bénéfices devra être actualisée, mieux documentée et ses méthodes de calcul expliquées.

Une autre inquiétude concerne le risque que la réduction de l'aléa serve ensuite à ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation, notamment à Narbonne. À Montredon-des-Corbières, plusieurs participants estiment que la commune supporterait une part importante des impacts alors que les bénéfices seraient principalement situés à Narbonne.

Les contributions abordent aussi le patrimoine, les paysages, les usages locaux, l'eau potable, les nappes souterraines, les périmètres de protection et les risques de pollution, pendant le chantier comme après la mise en service de la nouvelle route départementale. Il est demandé d'appliquer réellement la séquence éviter-réduire-compenser, en recherchant d'abord l'évitement des impacts.

Les scénarios historiques doivent être mieux présentés et comparés avec les mêmes hypothèses hydrauliques, des coûts détaillés et des résultats accessibles. Les participants veulent comprendre le fonctionnement des retenues : seuil de remplissage, durée de remplissage et de vidange, rôle des pertuis et des déversoirs de sécurité, comportement lorsque la retenue est pleine. Les possibilités d'améliorer l'ouvrage de Cap de Pla ont également été évoquées.

Dans la traversée de Narbonne, les questions portent sur le recalibrage du couloir endigué, la connexion avec la Robine et les ouvrages de franchissement. Enfin, plusieurs personnes demandent d'étudier davantage des solutions fondées sur la nature à l'échelle du bassin versant : reboisement, restauration des milieux et ralentissement naturel des écoulements.

5 Débat sur les chiffres, les scénarios et la gouvernance technique

André Bories - Rubresus

Les chiffres présentés dans la brochure ne correspondent pas toujours à ceux des études antérieures. À mesure que des erreurs sont signalées, la communication évolue, ce qui entretient le flou sur les données servant à justifier un projet d'environ 30 millions d'euros.

Le chiffre de 8 500 personnes exposées me paraît théorique. Une étude antérieure (du bureau BG) évoquait un nombre nettement inférieur. Des responsables du projet ont évoqué lors d'une réunion antérieure les « vies menacées ». De même, certains documents mentionnaient 636 entreprises alors que la communication actuelle en retient environ 200. Or les dommages économiques avaient été calculés à partir du chiffre le plus élevé. Si le nombre d'entreprises est revu à la baisse, il faut également revoir les dommages estimés et l'analyse coûts-bénéfices (le l'ordre de 30% selon lui, selon un calcul simple).

Il conteste aussi la méthode consistant à transformer des logements recensés au cadastre en nombre d'habitants à partir d'un coefficient moyen. Les chiffres de 58 millions d'euros de dommages, de 49,5 millions dans d'autres documents, et le coût des travaux ne sont pas présentés de manière suffisamment cohérente. Or, ce sont les chiffres qui permettent de justifier le coût des travaux.

Il demande donc une expertise officielle et indépendante avant toute poursuite du projet. Après plusieurs années d'études, le dossier comporte encore, selon lui, des erreurs importantes, y compris dans les hypothèses de pluie présentées au public. Les données qui fondent la décision doivent être stabilisées et vérifiables.

Olivier Hérail - riverain

La concertation a fait apparaître que le choix de réaliser des bassins écrêteurs aurait précédé l'étude d'avant-projet de 2018. Il a demandé les comptes rendus de la décision initiale et les éléments sur lesquels elle reposait ; il lui a été répondu qu'il n'existait pas de compte rendu. Il demande donc au président d'expliquer comment cette orientation a été choisie et par qui, avant la phase d'avant-projet.

Xavier Bélart - Président du SMDA

Le projet est un ensemble d'aménagements destinés à sécuriser le bassin du Rec de Veyret. Il doit protéger les habitants et les entreprises de Narbonne et de Montredon-des-Corbières. L'événement de janvier 2026 a conduit le préfet à faire évacuer préventivement une partie d'un quartier ; le risque est donc réel.

Il connaît ce territoire depuis longtemps et se souvient d'événements anciens au cours desquels les pompiers ont dû intervenir. Des pluies très importantes peuvent tomber en trois ou quatre heures. Le Rec de Veyret a une capacité limitée : au-delà d'un certain débit, les eaux débordent, gagnent les terres agricoles puis les secteurs urbanisés et les zones d'activité.

Les élus s'appuient sur des bureaux d'études et plusieurs scénarios ont été examinés. La solution retenue est celle qui, à ce stade, apporte le meilleur niveau de sécurité aux habitants et aux entreprises. Chaque délibération des élus du SMDA est disponible sur le site internet.

Laurent Fabas - riverain

Nous ne mettons pas en doute l'utilité de protéger la population. Mais le projet qui a permis d'obtenir un accord de principe au niveau national n'était pas identique à celui présenté aujourd'hui : le canal aval était d'avantage élargi et les ouvrages amont étaient différents.

Il a le sentiment que BRL a proposé une solution technique qui n'a ensuite jamais fait l'objet d'une expertise véritablement indépendante. Une question essentielle demeure : quelle est la capacité d'évacuation à l'aval et dans quelle mesure peut-elle être augmentée ? Lors de l'atelier hydraulique, il nous a été répondu que cette option n'avait pas été étudiée en profondeur parce qu'une solution amont avait déjà été retenue.

Nous ne mettons pas en cause la probité des élus. Nous mettons en cause la qualité du contrôle exercé sur une entreprise privée et, par conséquent, la confiance que le public peut accorder aux études (base de la confiance de la démocratie). L'étude de 2018 devrait être réexaminée par une structure indépendante afin de déterminer si la solution retenue est réellement la meilleure.

Emmanuel Teixeira - ALENIS

Les cartes du dossier de concertation page 12 montrent que les zones d'activité de Montredon-des-Corbières, notamment le Castellas et Plaine Sud, sont touchées dans la situation actuelle et qu'elles bénéficieraient d'une amélioration importante après aménagement. Une meilleure protection faciliterait l'exercice de l'activité et pourrait améliorer l'assurabilité des entreprises.

Le nombre exact d'entreprises peut être vérifié à partir des cartes. Sur le principe, l'enjeu économique apparaît clairement. Concernant l'augmentation de la capacité à l'aval, il faut aussi tenir compte des secteurs où la route départementale et les terrains sont déjà submergés lors de certains événements. Une vidéo prise en janvier montre un débordement sur un secteur du bassin versant ; il convient toutefois de distinguer précisément le sous-bassin concerné du Rec de Veyret lui-même.

André Bories - Rubresus

Pour comprendre l'origine du projet et le manque de confiance, il faut rappeler que la chambre régionale des comptes d'Occitanie a publié des observations sur le SMMAR et sur BRL. L'ancien Président du SMMAR, sous le mandat duquel le projet a été engagé, a ensuite été recruté par BRL. La chambre a qualifié certaines conditions de ce recrutement de critiquables. Il rapporte ici les éléments d'un document public et estime qu'ils justifient une expertise indépendante.

Xavier Bélart - Président du SMDA

Rappelle que Monsieur Bories a déjà évoqué ce sujet à plusieurs reprises. Selon lui, la manière dont il le présente revient à porter des sous-entendus et des accusations graves. Il ne veut pas laisser entendre que le SMDA travaillerait avec BRL en raison de relations personnelles ou d'affinités. Les marchés sont passés dans le cadre de la commande publique et les décisions sont prises collectivement par les élus du SMDA.

Jérôme Defroidmont - Directeur adjoint du SMMAR

Il remplace Jean-Marie Aversenq, qui n'a pas pu être présent. Le rapport de la chambre régionale des comptes contient effectivement une observation, mais aucune poursuite judiciaire n'y est associée.

Le SMMAR apporte un appui technique à ses syndicats adhérents, dont le SMDA, afin de faire avancer les projets sur les territoires. Les marchés sont soumis à la commande publique, à des appels d'offres et à des commissions d'appel d'offres pour examiner les réponses. Ce sont les élus du SMDA qui ont décidé d'attribuer cette étude à BRL ; ni la direction du SMMAR ni un ancien président ne prennent ce type de décision.

Alexandre Nou - conseiller municipal de Sallèles-d'Aude, délégué à l'agriculture

Il souhaite revenir sur la proposition consistant à accélérer l'évacuation des eaux à l'aval. Le Rec de Veyret est un cours d'eau intermittent soumis à des crues rapides, avec des montées très brutales et des vitesses d'écoulement élevées.

Son exutoire se situe dans les basses plaines, où les pentes sont très faibles. La différence d'altitude entre Narbonne, la Robine et l'étang de Bages est réduite. Lors d'un épisode méditerranéen accompagné d'une surcote marine, l'évacuation est naturellement freinée par le niveau de la mer et des étangs.

Accélérer fortement les écoulements pendant quelques heures peut aussi favoriser l'incision et la chenalisation des cours d'eau et des canaux. À long terme, un chenal plus profond peut drainer la nappe en été au lieu de permettre aux plaines d'inondation de la recharger. C'est la raison pour laquelle de nombreux territoires méditerranéens travaillent depuis plusieurs décennies sur des zones d'expansion des crues et des bassins écrêteurs en amont. Cette solution est classique dans des bassins karstiques à réponse rapide. Il ne connaît pas tous les détails du projet de Montredon-des-Corbières, mais son principe est cohérent avec ce contexte hydrologique et il estime que c'est sûrement pour cela que le bureau d'étude a préconisé ce type d'aménagement.

Roland Soulat - Vice-Président de Coparec

Pour analyser le fonctionnement du Rec de Veyret, il faut examiner l'ensemble de son cours, de sa source à l'étang de Bages. Une surcote marine peut gêner l'évacuation des eaux, mais il faut apprécier son influence réelle sur l'étang de Bages, relié à la Méditerranée par le grau de Port-la-Nouvelle. D'après les niveaux évoqués, la hausse de l'étang lors d'une crue serait de l'ordre de 80 centimètres.

Le site du futur bassin de la Plaine se situe dans un environnement karstique. Selon lui, le Rec de Veyret s'écoule au-dessus du karst et ne peut pas, par un réseau souterrain profond, provoquer directement l'inondation de la plaine située en aval. Un aquifère important existe sous ce secteur et alimente notamment Montredon-des-Corbières et Narbonne Ouest, mais il faut distinguer le ruissellement de surface et les circulations souterraines. D'autres bassins peuvent connaître des résurgences qui additionnent les flux ; il ne pense pas que ce soit exactement la configuration du Rec de Veyret.

Alexandre Nou - conseiller municipal de Sallèles-d'Aude, délégué à l'agriculture

Les études de sol menées sur un projet situé dans la zone du Castellans ont montré la présence d'eau à faible profondeur, avec des remontées et des débordements de nappe. Cela signifie que des pluies tombées ailleurs peuvent alimenter les circulations souterraines et se combiner avec les écoulements de surface. Le fonctionnement du bassin versant ne peut donc pas être réduit au seul lit visible du Rec.

Roland Soulat et échanges croisés

Roland Soulat précise que les trois sources historiques du secteur ont des origines et des fonctionnements différents. Un échange technique s'engage sur la nature des terrains, les carrières, les aquifères et la contribution réelle des sources aux débits du Rec de Veyret. La discussion et les désaccords portent principalement sur l'importance des connexions entre eaux souterraines, résurgences et écoulements de surface.

Xavier Bélart - Président du SMDA

Nous devons interrompre cet échange technique afin de respecter le temps prévu et de passer à la troisième séquence, consacrée au patrimoine, au paysage, à l'environnement, au foncier et à l'urbanisme. Un temps d'échange général restera ouvert à la fin.

6 Présynthèse sur l'environnement, le paysage, le patrimoine et l'urbanisme

Laurent Triadou - Directeur du SMDA

Le paysage de la vallée est souvent décrit comme une « porte des Corbières ». La principale inquiétude exprimée concerne la destruction ou l'altération d'écosystèmes et de corridors écologiques, avec des impacts jugés majeurs et parfois irréversibles.

Des espèces et des sites particuliers ont été cités, notamment la grotte de la Ratapanade. Les eaux souterraines constituent un point sensible, en particulier les risques de pollution liés à la construction des ouvrages ou à la future route départementale. Les participants demandent que le calendrier des études d'impact soit clarifié et que les connaissances des acteurs locaux soient intégrées.

La provenance des matériaux nécessaires à la construction des ouvrages et leurs impacts doit être précisée. Les vignes jouent plusieurs rôles, notamment celui de pare-feu, et leur disparition ou leur abandon pourrait accroître d'autres risques. Le tracé de la nouvelle route départementale est un sujet majeur, tant pour la biodiversité que pour le paysage. Les migrations d'oiseaux, le risque de développement des moustiques et la possibilité de renaturer le couloir endigué ont également été évoqués.

Sur le plan paysager, le bassin de la Plaine est perçu par certains comme un ouvrage monumental, avec un évacuateur de crue en béton très visible. Des questions portent sur la durabilité de la digue, les effets de la sécheresse, les tassements et les fissures. Les vues depuis les reliefs et le Castellans, les cônes de visibilité, ainsi que l'effet d'une route à flanc de colline ont été largement discutés.

Le nouveau tracé routier pourrait faciliter les dépôts sauvages, accroître les risques de pollution de l'eau et compliquer l'accès à certaines parcelles. Des variantes de tracé ont été proposées. Si la route devait être réalisée, certains suggèrent d'aménager des points de vue paysagers.

Le secteur de Cap de Pla est déjà considéré comme dégradé. À Bagatelle, les impacts paysagers sont jugés moins marqués depuis certains points de vue. Le réaménagement du couloir endigué à l'entrée de Narbonne est, en revanche, parfois perçu positivement, car il pourrait améliorer un secteur aujourd'hui peu qualitatif. Les photomontages et vues en trois dimensions ont été jugés insuffisamment réalistes.

Le patrimoine bâti concentre de nombreuses contributions, en particulier l'aqueduc des sources de Fontfroide et les montjoies. Ce patrimoine, inscrit au titre des monuments historiques, fait l'objet d'un projet de restauration porté par la commune. Les participants demandent d'étudier précisément le comportement des montjoies lors des crues, les risques de dégradation et les périmètres de protection. Il est également demandé de mieux faire connaître l'histoire et la fonction de l'aqueduc et de maintenir l'accès à l'abbaye de Fontfroide pendant d'éventuels travaux.

Sur l'urbanisme, plusieurs personnes craignent que le projet conduise à modifier le PPRI et à ouvrir de nouvelles zones à la construction. Des projets actuellement autorisés en périphérie de zones inondables sont mal compris. Le projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan a aussi été évoqué. Les propriétaires directement touchés s'interrogent sur les négociations foncières.

Même après aménagement, certains secteurs resteraient inondables : la hauteur d'eau diminuerait sans disparaître partout. Les impacts socio-économiques concernent la pérennité de la viticulture à Montredon, la visibilité et l'accès aux montjoies, le risque d'enfrichement, le fonctionnement du centre équestre et l'entretien futur des ouvrages. Plusieurs participants refusent que le bassin de la Plaine soit ensuite présenté comme un site touristique.

12/
16

7 Débat sur les montjoies, le foncier et les impacts locaux

Jean-Marc Jansana - Maire de Montredon-des-Corbières

La commune de Montredon-des-Corbières a racheté à la ville de Narbonne, en 1931, les trois sources dites de Fontfroide, l'aqueduc et les montjoies. Des actes remontant à 1495 témoignent de l'histoire de cet ensemble. En décembre 2022, la commune a présenté le dossier à la DRAC à Toulouse ; il a été indiqué qu'il s'agissait d'un patrimoine unique en France, voire en Europe. L'ensemble a été inscrit au titre des monuments historiques en mai 2023.

Il précise que leur devoir, en tant que propriétaire, est de protéger ce patrimoine. On oppose parfois la protection de « tas de pierres » à celle de 8 500 habitants, mais ce chiffre de population est contesté et demeure théorique, tandis que les impacts physiques sur les montjoies seraient certains. Il faut aussi distinguer correctement les zones d'activité : c'est principalement Plaine Sud, et non le Castellans dans son ensemble, qui est concernée par le PPRI du Rec de Veyret.

Le projet de restauration de l'aqueduc a été retenu par la Mission Patrimoine et a reçu 140 000 euros du Loto du patrimoine. La commune prépare un programme pluriannuel avec un architecte du patrimoine. La DRAC aurait indiqué que, si l'utilité publique était reconnue, la destruction de quelques montjoies pourrait être acceptée à condition de restaurer le reste. La commune de Montredon-des-Corbières considère toutefois qu'il faut d'abord démontrer qu'aucune solution d'évitement n'est possible.

Les ateliers ont montré que certaines montjoies pourraient être immergées. Même une immersion limitée peut dégrader les enduits, les mortiers et les trappes restaurées. Le bassin écrêteur inonderait une plaine qui joue aujourd'hui un rôle naturel d'expansion des crues et dans laquelle les vignes contribuent à entretenir le paysage.

La modification des accès pourrait accélérer l'abandon des vignes. Or les viticulteurs sont aussi les gardiens du site : ils entretiennent les parcelles et limitent les dépôts sauvages. Une nouvelle route dans la garrigue pourrait, au contraire, faciliter ces dépôts et transformer la vallée.

Enfin, il a été indiqué que BRL était le seul candidat pour le volet communication du marché. Il demande si les années antérieures, pendant lesquelles BRL travaillait déjà avec le SMDA, sont comprises dans le montant présenté. Des documents de 2018 mentionnaient déjà un comité de rédaction commun SMDA-BRL.

Joël Bert - Propriétaire et ancien viticulteur

Il précise qu'il a travaillé toute sa vie au pied du Castellas et qu'il connaît les vignes, les bassins, les sources et les anciens réseaux. Le nombre de viticulteurs diminue rapidement et une partie des parcelles risque de partir en friche. Il a participé à la restructuration du vignoble et il connaît les contraintes réelles d'exploitation.

Il conteste certaines affirmations sur les sources et la carrière des Gourgues, qui est une ancienne carrière et non une source. La canalisation historique qui alimentait le village est aujourd'hui en mauvais état et son tracé est parfois mal connu. Plusieurs branchements ont été abandonnés lorsque de nouveaux forages et réseaux d'eau ont été réalisés pour la zone industrielle dans les années 1960.

À Montredon-des-Corbières, on a fait le rond-point, un Mac Donald's, une zone industrielle, on nous parle d'une gare TGV, etc. Pourquoi est-ce qu'il y a ce blocage sur les montjoies dans ce projet ?

Il a également travaillé avec des archéologues sur ces terrains. Selon lui, plusieurs protections ou inscriptions ont été établies sans accord clair des propriétaires. Certaines montjoies se trouvent très près des habitations et peuvent contraindre les projets des particuliers. Beaucoup sont dans un état déplorable avec des couches de béton de 20 cm parfois, ont été détruites sans déclaration, il ne voit pas où est le problème aujourd'hui. Monsieur le Maire est venu sur son terrain en 2020 mais il n'était jamais venu avant.

Il ne considère pas que l'immersion temporaire de quelques montjoies soit comparable au risque encouru par les habitants. Il est favorable au principe du projet, même s'il demande que les propriétaires et exploitants soient réellement entendus. Il précise qu'il est porte-parole des propriétaires aujourd'hui.

Enfin, il précise qu'il a sollicité un entretien individuel avec Monsieur le Maire de Montredon-des-Corbières pour exposer des éléments de terrain que la commune et les bureaux d'études ne connaissent pas suffisamment.

Rachel Vindry - CNDP

Elle demande de ne pas mettre en cause personnellement les autres participants. Chacun peut présenter ses arguments, mais les attaques individuelles n'ont pas leur place dans la concertation.

Roland Soulat - Coparec

Il souhaite revenir sur le fonctionnement du bassin écrêteur. Un ouvrage écrêteur laisse passer un débit par un pertuis situé en partie basse. Lorsque le débit entrant dépasse la capacité du pertuis, l'eau s'accumule dans la retenue. Si le niveau maximal est atteint, un déversoir de sécurité entre en fonctionnement.

Pour une crue centennale, la cote d'eau annoncée dans le bassin de la Plaine serait très supérieure à celle de plusieurs montjoies. Une partie d'entre elles pourrait donc se trouver sous plusieurs mètres d'eau, jusqu'à 10 m pour certaines. Les cartes présentées lors des ateliers montrent également des immersions lors d'une crue décennale.

Si ces ouvrages sont régulièrement submergés, ils peuvent être envasés, heurtés par des troncs ou d'autres matériaux transportés par la crue, déchaussés et fragilisés. Ces montjoies sont ici en très très très grand péril. Les mortiers et les éléments restaurés seraient soumis à des cycles répétés d'immersion. Il demande qui prendra en charge les restaurations après les crues et comment leur pérennité sera garantie.

Christine Bagland - Coparec

Le bassin écrêteur aura des dimensions très importantes - environ 240 mètres de long, 100 mètres de large et une hauteur comparable à 5 étages d'un immeuble -, auxquelles s'ajoute la création d'une nouvelle route. Les impacts ne concernent pas uniquement les touristes ou les habitants de Montredon-des-Corbières, mais également les communes environnantes et les usagers quotidiens de la vallée.

André Bories - Rubresus

Je complète les propos de M. Soulat. La carte présentée par BRL lors des ateliers montre que la quasi-totalité des montjoies seraient touchées lors d'une crue centennale et qu'une large majorité pourrait l'être lors d'une crue décennale. Ces documents devraient être mis en ligne. Lorsque les associations annonçaient ces impacts, leur compétence était contestée ; désormais, les propres cartes de BRL confirment le risque de submersion.

Laurent Fabas

La séquence éviter-réduire-compenser impose de rechercher d'abord l'évitement. L'étude de 2018 considérait que le site de la Plaine ne comportait pas d'enjeu patrimonial majeur. L'inscription de l'aqueduc et des montjoies montre que cette appréciation était erronée.

Il ne suffit donc pas de proposer de réduire les dommages ou de compenser la perte de quelques ouvrages. Le maître d'ouvrage doit démontrer qu'il est impossible d'éviter toute atteinte, en chiffrant sérieusement les variantes et en montrant, le cas échéant, qu'elles seraient disproportionnées. Dire simplement qu'une autre solution est « plus chère » ne suffit pas.

La confiance du public se juge aussi selon une théorie de l'apparence : il ne suffit pas que les décideurs soient personnellement intègres, il faut qu'aucun doute légitime ne subsiste sur l'indépendance de l'expertise. Les observations publiques de la Chambre régionale des comptes créent, pour une partie du public, un doute qui ne peut être écarté en qualifiant les critiques de calomnie.

Une étude indépendante permettrait de restaurer la confiance et d'éclairer la décision.

Xavier Bélart - Président du SMDA

Il précise qu'il ne met rien sous le tapis. Il refuse seulement que des accusations soient répétées sans que les personnes disposent de tous les éléments. Les procédures de commande publique ont été respectées.

Il rappelle aussi qu'un élu a d'abord la responsabilité de protéger la population. Un décès lors d'une inondation serait une tragédie pour la commune et pour ses responsables. Les décisions du SMDA sont prises collectivement avec les vice-présidents et le bureau syndical. Il rappelle qu'il ne décide pas seul et qu'il ne travaille jamais seul avec un bureau d'études : le directeur et d'autres élus sont présents.

Laurent Fabas

Le respect formel des règles de la commande publique ne constitue pas, à lui seul, une réponse à toutes les interrogations. L'actualité montre que des procédures apparemment régulières peuvent néanmoins être contestées ou donner lieu à des contentieux. Les arguments d'autorité ne suffisent donc pas à rétablir la confiance ; il faut répondre sur le fond et accepter un contrôle indépendant, pour permettre aux élus de prendre une décision éclairée.

Xavier Bélart - Président du SMDA

Le SMDA est dans une démarche de transparence. Les élus prendront les prochaines décisions en prenant en compte tous les arguments issus de cette concertation préalable.

Emmanuel Teixeira - ALENIS

Concernant la carte des zones d'activité, il faut distinguer les secteurs : Plaine Sud est la plus fortement touchée, mais une partie du Castellans apparaît également impactée dans l'état actuel par le risque inondation. C'est ce que montre la carte de diagnostic du dossier de concertation.

Joël Bert – ancien viticulteur

Il précise qu'il a vingt ans d'expérience en archéologie associative et qu'il a lui-même contribué à préserver plusieurs montjoies qui auraient pu être détruites par les travaux agricoles. Il connaît aussi les pillages et les dégradations qu'a subi le patrimoine local, notamment par des associations sensées protéger le patrimoine.

Il s'étonne que des personnes non qualifiées dénigrent le travail réalisé par des ingénieurs hydrauliques.

Plutôt que de se focaliser uniquement sur trois montjoies situées dans l'emprise du projet, on pourrait restaurer et mettre en valeur un ensemble patrimonial cohérent près de la bergerie de Saint-Pierre, d'une ancienne tour et d'autres vestiges. Les montjoies directement concernées pourraient, selon lui, être déplacées, réinstallées et valorisées dans un parcours de découverte. Les contraintes qu'elles imposent à l'agriculture mécanisée doivent également être prises en compte.

Par ailleurs, M. Bert affirme que de nombreuses montjoies ne sont pas du tout entretenues et sont actuellement sous les ronces, y compris chez des militants de leur conservation.

Christine Bagland - Coparec

Mme Marhuenda affirme qu'on ne peut pas laisser présenter les choses sous cet angle et disposer de photographies montrant des usages inappropriés. Il faut reconnaître l'état réel du site et les responsabilités de chacun.

Jean-Marc Jansana - Maire de Montredon-des-Corbières

Ces échanges personnels donnent une mauvaise image de la commune. Lorsqu'un élu ou une personne directement intéressée intervient, elle doit signaler les éventuels conflits d'intérêts.

Il précise que, plusieurs montjoies appartenant à la commune se trouvent sur la parcelle de M. Bert, dans l'emprise du bassin. Il ajoute qu'il est également susceptible d'être concerné par une acquisition foncière. Il est important que ce contexte soit indiqué lorsqu'il prend la parole, afin que chacun puisse apprécier son témoignage en connaissance de cause.

Joël Bert - intervention croisée

Il conteste l'idée selon laquelle il parlerait au nom d'un intérêt financier. Aucune négociation n'est commencée et il n'a rien à gagner dans cette affaire, il n'a rien demandé pour le moment. Il souhaite simplement que l'expérience des propriétaires et des anciens exploitants soit entendue et prise en compte.

Laurent Triadou - Directeur du SMDA

Il demande à ce que les discussions personnelles soient interrompues. Plusieurs propriétaires et riverains pourront être concernés par des négociations foncières, mais celles-ci n'ont pas commencé. Elles seront encadrées par les services compétents et notamment par l'évaluation du Domaine.

Il rappelle qu'il est encore possible de déposer des contributions jusqu'au 31 juillet, soit directement auprès de la garante de la CNDP, soit auprès du SMDA, qui les transmettra et les intégrera au dossier récapitulatif.

8 Conclusion

Xavier Bélart - Président du SMDA

Merci à toutes et à tous d'avoir participé aux différents temps de la concertation préalable sur le projet d'aménagement du Rec de Veyret. Nous avons entendu les remarques et les demandes exprimées ce soir.

Rachel Vindry - CNDP

Elle a entendu des arguments déjà formulés lors des ateliers, mais aussi des compléments, des regards différents et des éléments nouveaux. Tout cela alimentera son bilan et les recommandations qu'elle adressera au SMDA.

Sans préjuger de la rédaction définitive, elle constate que la concertation a permis d'amorcer un échange, mais qu'elle n'a pas pleinement satisfait le besoin d'information et de réponse d'une partie du public. Les contributions ont permis d'approfondir le sujet et de nombreuses questions restent à traiter.

Le projet n'est pas présenté comme définitivement arrêté. Elle préconiserait vraisemblablement la poursuite du dialogue après la concertation préalable, sous la forme d'une concertation continue. Il ne serait pas satisfaisant de consulter le public pendant deux mois puis de mettre fin à tout échange alors que les études se poursuivent.

La durée de cette concertation préalable - deux mois - se situe dans le cadre légal, qui prévoit une durée comprise entre quinze jours et trois mois – le SMDA a retenu 2 mois - mais elle reste courte, d'autant plus qu'elle s'est déroulée en partie pendant une période peu favorable à la mobilisation. Une concertation continue permettrait d'apporter les réponses encore attendues et d'associer le public aux étapes suivantes.

Le SMDA reste le décideur. Le public dispose d'un droit à l'information et à la participation, mais non d'un droit de décision. La décision du maître d'ouvrage doit toutefois être éclairée par les arguments des habitants et par les réponses apportées aux questions soulevées.

Xavier Bélart - Président du SMDA

Merci à la CCI de l'Aude de nous avoir accueillis, merci à Carole Borderie, à la garante, aux intervenants et à l'ensemble des participants.

Le projet est toujours en phase d'études.

Le SMDA répondra à toutes les contributions. Je vous souhaite une bonne soirée.

La réunion s'est achevée à 20h10